



Utilisation d'une photo personnelle pour couverture livre édité

Par **OllieZ**, le **15/07/2011** à **18:46**

Bonjour, rnrnDébutante en droit, ma question paraîtra peut-être un peu stupide mais à titre informatif je me permets de vous la poser! rnrnJ'ai signé un contrat avec une maison d'édition pour publier un roman, à compte d'éditeur, en France. J'ai bien lu toutes les clauses et n'ai rencontré aucun souci sur ce contrat, qui me paraît concis, clair et "traditionnel". En revanche, après signature du contrat il a été convenu qu'une photo que j'ai prise il y a quelques années et jamais publiée (une photo de shooting restée sur mon disque dur) serait utilisée pour la couverture de ce roman. rnrnJe fais un peu de photo mais à titre personnel et n'ai jamais publié ni vendu de clichés, je me demande s'il est "normal" de mettre cette photo en couverture du livre sans rien ajouter au contrat, sans même mentionner d'où elle provient... Je ne cherche pas à percevoir de droits ou quoi que ce soit, je me pose tout simplement la question! rnrnSi certains d'entre vous ont des éléments d'information, je les lirai avec plaisir! rnrnMerci d'avance!